

Le Vilain Petit Canard

«Ensemble, pour être plus forts !»



Le Journal Trimestriel de la section CGT Finances publiques 95 - février 2024



EGALITE FEMMEHOMME

La CGT exige des
moyens p. 2

MOBILISATIONS

Appel à la grève
fonction publique p. 3

REVENDEICATIONS

Il faut augmenter les
salaires p. 3

DDFiP 95

Expérimentation à
Montmorency p. 4

ACTUALITES

Censure de la loi de la
honte p. 4



Ce journal a été élaboré par les militants de la CGT Finances Publiques 95. Il est financé par les cotisations des syndiqués.

La CGT exige des moyens pour lutter contre le sexisme

Alors que ce 25 janvier 2024 marque la première journée nationale officielle de lutte contre le sexisme, le rapport annuel du Haut-Conseil à l'égalité tire la sonnette d'alarme sur la montée du sexisme cette année. La CGT dénonce l'inaction du gouvernement et exige des moyens pour lutter contre le sexisme.

L'égalité femmes-hommes devait être « la grande cause » du précédent quinquennat

Sept années plus tard, l'égalité entre les femmes et les hommes est loin d'être acquise... Pire encore, le sexisme progresse.

Dans son dernier rapport annuel, le Haut-Conseil à l'égalité dresse un constat alarmant : « **Le sexisme s'aggrave même d'une année sur l'autre**. L'idée qu'« il est normal que les femmes s'arrêtent de travailler pour s'occuper de leur enfant » gagne **7 points** (34 %) chez les intéressé·es.

La « résistance » masculine se fait également sentir par rapport aux évolutions de la société :

- 37 % (+ 3 points) des hommes considèrent que **le féminisme menace leur place**.
- Plus d'un homme sur cinq des 25-34 ans considère **normal d'avoir un salaire supérieur à sa collègue à poste égal**.
- 70 % des hommes pensent encore qu'**un homme doit avoir la responsabilité financière de sa famille** pour être respecté dans la société.
- Plus de la moitié de la population trouve encore **normal ou positif qu'une femme cuisine tous les jours pour toute la famille**.

Le retour en force du sexisme n'est malheureusement pas une surprise

Comment espérer une évolution positive au vu des moyens mis en œuvre ces dernières années ?

Lutter contre le sexisme, ses causes et ses conséquences nécessite une politique offensive et volontaire. Mais **l'action du gouvernement montre tout l'inverse**, à travers la mise en place de mesures particulièrement défavorables pour les femmes :

- [en votant la loi de la honte](#), dite « asile et immigration », alors que l'on sait pertinemment qu'elle va impacter encore plus gravement les femmes ;
- en promulguant [une réforme des retraites](#) qui les plonge dans une plus grande précarité ;
- en ratifiant [la convention n° 190 de l'Organisation internationale du travail](#) sur la violence et le harcèlement sans modifier le Droit français.



La CGT exhorte le gouvernement à mener une politique offensive contre le sexisme

Pour lutter contre le sexisme et ses conséquences, il est indispensable d'avoir une politique offensive et de faire vivre ces notions de liberté, d'égalité et de fraternité. C'est ce qu'il manque au gouvernement français !

À l'occasion de la prochaine journée internationale des droits des femmes, la CGT avec d'autres organisations syndicales et féministes appelle, [le 8 mars](#), à la grève.

" On arrête tout, toutes et tous, en grève et en manifestation, nous agissons pour gagner l'égalité réelle au travail et dans la vie."

De l'argent, il y en a ! Des augmentations de partout sauf pour nos salaires !

Depuis de nombreux mois, la CGT demande des revalorisations salariales afin de compenser la hausse des prix, amplifiée par les profits, que subissent les salarié.e.s. L'urgence est à l'augmentation des salaires, des retraites et des minimas sociaux. Alors que le gouvernement et le Medef martèlent à qui veut les entendre qu'il n'y a pas d'argent, que les impôts sur les entreprises seraient confiscatoires, les profits des grandes entreprises explosent et les plus riches bénéficient d'augmentations de leur rémunération :

- CAC40 : en 2022 profits records +142 milliards,
- Dividendes : +21 % en 2023 par rapport à 2022 soit +97,1 milliards. La France a été la championne d'Europe en 2023 des dividendes versées aux actionnaires,
- Députés : + 5,4 % soit 305 €/mois à partir de février 2024 pour leur frais de mandats.



Les salariés et pour ce qui nous concerne le traitement des fonctionnaires sont régulièrement rattrapé par la hausse du SMIC (indexé sur l'inflation) paupérisant et smicardisant toujours plus les bas revenus :

- Fonction publique : augmentation en 2 temps +1,5 % en juillet 2023 et 5 points d'indice soit +20 €/mois en janvier,
- Année blanche annoncée pour 2024 en terme d'augmentation de la valeur du point d'indice,
- DGFîP : négociation encours avec une dernière proposition quasi – équivalente à l'augmentation proposée par la fonction publique en janvier.

Entre 2000 et 2023, l'évolution du point est de 16 % pendant que l'évolution de l'indice des prix est de 49 %.

Pour rattraper les pertes subies par les agent.e.s depuis 2000, le point d'indice devrait être à 6,33 € au lieu de 4,92 €. ([lien évolution](#))

La CGT Finances Publiques exige de la Direction Générale, dans le cadre des négociations indemnitaires en cours :

- une augmentation substantielle aux agent.e.s de la DGFîP de l'ACF ;
- pas de système de prime pour quelques-uns au détriment des autres ;
- une revalorisation des titres-restaurant ;
- pas de rémunération au mérite y compris pour les cadres intermédiaires ;
- une augmentation conséquente de l'allocation forfaitaire de télétravail ;
- une véritable revalorisation de la prime de rendement ;
- une véritable politique d'Égalité abondée d'un budget conséquent palliant les écarts de rémunération ;
- un taux de 50 % de primo nominations des personnes de chaque sexe dans les emplois prévus par la loi « Sauvadet » (annexe décret d'application n°2018-1306 du 27 décembre 2018) et au-delà.

Ces revendications ne sont en rien substitutives aux améliorations nécessaires à apporter au niveau Fonction publique comme l'une augmentation immédiate de 10 % de la valeur du point d'indice (base de calcul de nos salaires) et une indexation sur l'inflation.

Ensemble, exigeons une augmentation de nos salaires le 19 mars 2024!

Alors même que la fonction publique n'est mentionnée dans aucun portefeuille ministériel, les agent-es ne sont pas dans l'attente de « mérite » mais d'une rémunération qui leur permette de vivre dignement et soit prise en compte pour le calcul de leurs pensions.

Dans le prolongement de l'appel unitaire de l'ensemble des organisations syndicales représentatives des personnels de la fonction publique, la **CGT appelle tous les agents à se mettre en grève le 19 mars 2024** et à participer à toutes les initiatives qui seront organisées sur l'ensemble du territoire pour, notamment, la revalorisation immédiate et significative

de la valeur du point d'indice, des traitements, des salaires, des retraites, des pensions ; l'égalité entre les femmes et les hommes, l'amélioration des conditions de vie et de travail de toutes et tous, pour l'abandon du projet de loi "Fonction publique".



Loi immigration : le Conseil constitutionnel censure une partie du texte

Le Conseil constitutionnel a décidé de rejeter 32 dispositions sur 86 examinées, les considérant anticonstitutionnelles. Le tiers du texte a donc fait l'objet d'une censure partielle ou totale dont l'instauration de quotas migratoires fixés par le Parlement.

Il a donc notamment censuré totalement ou partiellement celles, polémiques et emblématiques, concernant le regroupement familial, le droit de séjour des étudiants étrangers - dont la caution -, les dispositions sociales - dont les aides au logement et les allocations familiales -, l'amende délictuelle du séjour irrégulier mais, aussi, tout ce qui avait trait au droit de la nationalité dont la déchéance et la fin de l'inconditionnalité de l'hébergement d'urgence.

Le gouvernement doit tirer les leçons de cette décision. Une partie de la loi s'avère contrevenir aux normes supérieures de l'État de droit, ce que l'Exécutif savait parfaitement quand il a acté un compromis honteux avec LR pour la grande joie d'une Extrême droite qui a su imposer la thématique xénophobe de la préférence nationale et son tempo politique. C'est pour cet ensemble de raisons que ce texte, même expurgé des dispositions les plus délétères, ne doit pas être promulgué.

Le gouvernement doit abandonner l'idée de réformer l'AME qui est une **mesure de justice**.

La CGT continue à demander la régularisation des travailleurs migrants sur le fondement d'une simple preuve de travail. Une loi permettant ces régularisations de droit devrait à l'évidence être votée.

Quoi qu'en dise le gouvernement, cette loi ne répond en rien aux attentes des travailleurs et travailleuses. Ces dernières et ces derniers demeurent en attente d'une amélioration de leur pouvoir d'achat mis à mal par l'inflation et d'une augmentation des salaires et des pensions pendant que le pouvoir d'achat de toutes et tous continue de se détériorer.

La loi met en place un système entraînant une grave précarisation du droit au séjour, durcit les conditions permettant l'intégration des personnes de nationalité étrangère. En outre, le système judiciaire est réformé empruntant également le chemin de la paupérisation des grands principes fondant la garantie à un procès juste et équitable.

Les mesures présentées sont dangereuses, non seulement pour les personnes étrangères présentes sur le territoire français mais également pour la société en elle-même, en ce que ce projet détruit les principes fondamentaux des droits de l'Homme fondateurs de notre système.

La CGT entend bien continuer à œuvrer résolument pour l'unité de notre camp social alors que les travailleurs migrants, avec ou sans papiers, demeurent les plus exposés à la surexploitation.



Le Greenwashing selon la DDFIP 95

La DDFIP du Val d'Oise a décidé localement d'expérimenter la fermeture d'un site pendant 3 jours consécutifs par semaine.

L'expérimentation aura lieu sur le Site de Montmorency. A compter du 1^{er} février le CFIP sera fermé le vendredi, et l'ensemble des 8 agents seront en télétravail collectif ce jour-là. L'accueil du public se fera les lundi, mardi et mercredi matin. Cette expérimentation aura lieu jusqu'à la fin de la période de chauffe (avril).

Certains agents ont donc dû déplacer leur jour de télétravail au vendredi. La CGT s'inquiète d'un effet de report des coûts sur les agents (électricité, chauffage). La direction a répondu qu'il n'y aurait pas d'effet de report car il n'y aura pas de télétravail supplémentaire, mais juste un changement du jour de télétravail.

L'avenir nous dira si la direction est satisfaite de cette expérimentation et si elle souhaite l'étendre. **Pour la CGT, imposer du télétravail aux agents n'est pas admissible, pas plus que d'imposer le jour du télétravail. Le télétravail doit rester une possibilité, pas une obligation !**

Réservez la date!
Assemblée générale

le 7 juin 2024



Retrouvez toutes nos infos sur notre site : www.financespubliques.cgt.fr/95/